

# Chapitre 5.5 : Barème d'indemnisation des arbitres

**Attention : ce document est une version temporaire, les règles présentées sont applicables dès maintenant toutefois la version définitive et officielle du document sera celle publiée dans le livre de l'arbitre de septembre 2024**

## 1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les principes de ce barème ont été votés par le comité directeur de la F.F.E de juin 2024.
- Le nombre d'arbitres pour un événement doit respecter le minimum d'un ou d'une arbitre titré par tranche de 100 joueurs.
- L'arbitre en chef peut négocier un nombre d'arbitres plus confortable avec l'équipe d'organisation.
- L'indemnité d'arbitrage est calculée de manière journalière, elle est toujours comprise entre 50 € (plancher) et 100 € (plafond) par jour.
- Le montant précis est négocié avec l'organisateur suivant les règles établies dans ce chapitre du livre de l'arbitre.
- Les arbitres stagiaires n'ayant pas de titre ne perçoivent aucune indemnité, mais ont le droit aux frais d'hébergement. L'organisateur n'est pas tenu de leur verser des frais de déplacements.
- Dès lors qu'un tournoi est homologué, l'organisateur est tenu de faire appel à un arbitre fédéral ayant au moins le titre minimal requis (voir règlements fédéraux : tournois homologués). L'indemnisation de l'arbitre est obligatoire et doit nécessairement figurer dans le budget de l'événement. Si un arbitre fait don d'une somme correspondant partiellement ou totalement au montant de l'indemnité due, cette opération apparaît à la fois en dépenses (ligne budgétaire « arbitrage ») et en recettes (don).
- Le paiement de l'indemnité s'effectue avant le début de la dernière ronde. Une fiche d'indemnisation, signée par l'arbitre et par l'organisateur, est établie en double exemplaire.

## 2) FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Le calcul des frais de déplacement est régi par les [tarifs fédéraux](#) et [le règlement financier de la FFE](#). Ces documents restent la référence de calcul pour les frais de déplacement qui peuvent être sujet à évolution.

L'utilisation des transports en commun doit être privilégiée à chaque fois que possible.

*Note : Le kilométrage est calculé sur le déplacement réel effectué par l'arbitre – dans la limite d'un trajet raisonnable.*

**Si l'arbitre doit nécessairement utiliser son véhicule :**

- Cas Général : 0,32 € / km pour une distance aller 0-110 km
- Cas Long déplacement : Au delà d'une distance de 110km aller, utiliser le tableau et la formule ci-dessous

DISTANCE ALLER	CONSTANTE	PRIX KM
D	C	K
110-149 km	4,0864	0,1425
150-199 km	8,0871	0,1193
200-300 km	7,7577	0,1209
301-499 km	13,6514	0,1030
500-799 km	18,4449	0,0921
800-999 km	32,2041	0,0755

Formule de remboursement du trajet aller :  $R = C + (D \times K)$

Le remboursement total correspond au remboursement de la « distance aller » multiplié par 2 + 20 € forfaitaires couvrant les frais annexes.

**EXEMPLE : Déplacement aller = 204 km**

**Remboursement :  $R = 7,7577 + (204 \times 0,1209) = 32,4213 = 32,42$**

**Remboursement total :  $(32,42 \times 2) + 20 = 84,84 \text{ €}$**

### 3) HÉBERGEMENT

Il est parfois nécessaire de prévoir pour l'arbitre un hébergement. Ce dernier comprend alors les nuitées en hôtel 2 étoiles ou équivalent et les repas au tarif conforme aux textes en vigueur, s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparés par le comité organisateur. Il convient que cet hébergement soit négocié entre l'arbitre et l'organisateur.

### 4) Calcul des indemnités pour les événements homologués par la FFE

→ L'indemnité journalière est soumise à négociation entre l'équipe d'organisation et les arbitres. En l'absence d'accord préalable, l'indemnité la plus basse du type de tournoi correspondant sera appliquée.

*Il est vivement conseillé que le montant négocié de l'indemnité soit formalisé par une trace écrite (mail) et le plus tôt possible au moment du recrutement des arbitres. Cela permet également à l'équipe d'organisation de budgétiser le plus précisément possible l'événement.*

→ L'indemnité de l'arbitre en chef est toujours supérieure ou égale à celle des arbitres adjoints.

→ Un arbitre ayant obtenu une dérogation pour arbitrer un tournoi que son titre ne lui permet normalement pas d'arbitrer devra utiliser la plage d'indemnité d'un arbitre adjoint.

	Type	Arbitre Principal	Arbitre Adjoint
<b>Tournois rapide et blitz</b>		60€ à 100€	50€ à 75€
<b>Tournois cadence classique</b>	Journée à 1 ronde	60€ à 85€	50€ à 65€
<b>Tournois cadence classique</b>	Journée à plus d'une ronde	70€ à 100€	50€ à 80€

→ Les éléments suivants seront pris en compte dans la négociation :

- Nombre de joueurs et joueuses
- Nombre de rondes
- Montant des prix
- Nombre de joueurs et joueuses titrés
- Tournoi simple ou festival
- Spécificités de l'événement

→ **Indemnités Normes** : Dans le cadre d'un tournoi à normes, l'arbitre principal pourra négocier un maximum de 50€ supplémentaire à son indemnité totale sur le tournoi (même si aucune norme n'est distribuée)

→ **Frais matériel** : Dans le cadre de la mise à disposition de son matériel informatique, l'arbitre pourra négocier un maximum de 20 € supplémentaire à son indemnité totale sur le tournoi.

→ **Frais de restauration** : Dès que l'arbitre est présent la journée complète sur un tournoi, l'équipe d'organisation a l'obligation de lui fournir un repas. Dans le cas contraire, l'arbitre pourra demander un remboursement de ses frais de restauration – sur justificatif – jusqu'à un maximum de 20€ par repas.

## 5) Tarifs adoptés pour les compétitions fédérales :

Ces indemnités sont celles votées par le comité directeur de la FFE de juin 2024. Elles peuvent être soumises à modification ultérieure par cette même instance.

➔ **Pour les compétitions par équipes (Matches des interclubs, phase qualificative des compétitions fédérales).**

Le montant de l'indemnité est de 50€ pour une demi-journée et de 85€ pour une journée complète.

➔ Pour les finales des compétitions fédérales, nous appliquerons les indemnités journalières ci-dessous:

Compétitions Fédérales	Durée de la compétition	Arbitre Principal	Arbitre Adjoint
Top16	11 jours	100 €	85€
Championnat de France Rapide et Blitz	2 jours	100€	85€
Phase finale de la Coupe de France	2 jours	75€	50€ (adjoint facultatif)
Phase finale du Top12F	2 jours	75€	50€ (adjoint facultatif)
Phase finale de la Coupe Loubatière	2 jours	100€	50€
Phase finale de la Coupe de la Parité	2 jours	100€	50€
Phase finale des championnats de France scolaires (écoles + collèges)	3 jours	100€	75€
Championnat de France Universitaire	2 jours	85€	50€
Championnat de France Rapide Féminin (Trophée Roza LALLEMAND)	2 jours	85€	50€

➔ **Pour le Championnat de France et le championnat de France des jeunes :**

- Arbitre en chef : 85 € par jour
- Arbitre principal de tournoi : 75€ par jour
- Arbitre adjoint : 50 € par jour

*Précision : L'indemnité du championnat de France est calculée sur 9 jours d'arbitrage.*

*Celle du championnat de France jeunes pour les petites catégories (U08 et U10) est calculée sur 6 jours et pour les grandes catégories sur 8 jours.*

Cela peut se résumer, dans le cas général, avec les indemnités globales suivantes :

	Championnat de France	Championnat de France jeunes Grandes catégories	Championnat de France jeunes Petites catégories
Arbitre en Chef	765 €	680 €	
Arbitre principal de tournoi	675 €	600 €	450 €
Arbitre adjoint	450 €	400 €	300 €